Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20241024-241010-4-DE Date de télétransmission : 24/10/2024 Date de réception préfecture : 24/10/2024

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Lave

Siège: Mairie de Saint-Germain-en-Lave

SEANCE DU 10 octobre 2024

PUBLIE LE : 2 4 OCT, 2024

Délibération n°241010-4 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trois octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES

DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET

François DAZELLE, PRESIDENT Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES

DE SEINE

CU GRAND PARIS SEINE ET

OISE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'UNILYS Madame Carole BUHOT, Responsable technique traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE Madame Florence COISPEAU, Directrice juridique, de la commande publique et des assemblées d'UNILYS Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS Monsieur Louis UGUEN, Directeur des Usines Ouest Ile de France AZALYS, AZUR et CRISTAL Madame Chloé BOITARD, Responsable d'usine AZALYS Monsieur David POUJOL, Responsable Centre de Tri de Collecte Sélective

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20241024-241010-4-DE Date de télétransmission : 24/10/2024 Date de réception préfecture : 24/10/2024

Communauté Urbaine	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	1 (5 communes)
QUORUM	* die
<u>Délégués présents</u>	10
<u>Pouvoirs</u>	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	10

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20241024-241010-4-DE Date de télétransmission : 24/10/2024 Date de réception préfecture : 24/10/2024

OBJET: RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (RPOS)

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-17-1 selon lequel le Président doit présenter en comité, au plus tard le 30 juin, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public ;

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 10 octobre 2024;

CONSIDERANT le fait que VALOSEINE dispose de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, un rapport portant sur ce service a été établi, joint à la présente délibération ;

CONSIDERANT la présentation du rapport, réalisée par les services de VALOSEINE, représentés par Carole BUHOT et Béranger LAVAILL, respectivement responsable technique et ingénieur et du traitement des déchets de VALOSEINE, lors du comité du 10 octobre 2024;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers pour l'année 2023.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 24/10/2024

Transmis en préfecture et affiché le 24/10/2024

Pour Extrait Conforme

Philippe BARRON

Secrétaire de séance

François DAZELLE Président du Syndicat Intercommunal